

Berne, le 13 septembre 2021

## **Session d'automne 2021: recommandations d'AvenirSocial**

Chères et chers membres du Conseil des États,

[AvenirSocial](#) est l'association professionnelle suisse du travail social. Elle représente les intérêts des professionnel·le·s au bénéfice d'une formation tertiaire en service social, éducation sociale, animation socio-culturelle, éducation de l'enfance, ainsi que les maître·sse·s socio-professionnel·le·s.

**Ce que vous décidez en tant que parlementaire a des conséquences directes pour la profession, les professionnel·le·s et les bénéficiaires du travail social.** En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que vos décisions conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale.

Nous avons le plaisir de vous présenter ci-dessous nos recommandations sur des objets qui figurent à l'ordre du jour de la session d'automne et qui concernent directement le travail social. Vous trouverez [ici](#) nos recommandations concernant les objets précédents.

### **[17.423](#) - Obligation de collaborer à la procédure d'asile. Possibilité de contrôler les téléphones mobiles**

Traité le mercredi 15 septembre 2021

Recommandation: non-entrée en matière

Selon le Conseil national, les réfugié·e·s devraient être contraint·e·s de remettre aux autorités leurs supports électroniques de données s'ils·elles ne peuvent s'identifier. Les autorités seraient en outre autorisées à analyser ces données personnelles hautement sensibles, ce qui pose problème du point de vue de l'État de droit et ouvre la porte à l'arbitraire. Jusqu'à présent, de telles données ne pouvaient être analysées qu'en cas d'urgence et de suspicion d'infractions graves. Nous demandons au Conseil des États de protéger le droit à la sphère privée et à ne pas entrer en matière sur cette initiative parlementaire.

### **[20.063](#) – Loi sur les étrangers et l'intégration**

Traité le mercredi 15 septembre 2021

Recommandation: accepter les propositions de la minorité Jositsch, Stöckli, Zopfi

Selon le Conseil fédéral, le projet de modification de la loi vise à supprimer les obstacles à l'intégration sur le marché du travail des personnes admises à titre provisoire (changement de

canton facilité) ainsi qu'à limiter et réglementer les voyages à l'étranger des requérant·e·s d'asile, des personnes admises à titre provisoire et des personnes à protéger.

Pour AvenirSocial, les aspects négatifs de la proposition l'emportent clairement sur ses aspects positifs et violent certains droits fondamentaux tels que le droit à vivre en famille ou le droit à la libre circulation.

C'est pourquoi nous recommandons de suivre les propositions minoritaires de Jositsch, Stöckli, Zopfi. Nous recommandons sinon le rejet du projet de loi lors du vote final.

La réponse à la consultation d'AvenirSocial de novembre 2019 peut être consultée [ici](#).

### **20.3420 – Prendre en considération la situation des personnes sans statut légal**

Traité le mercredi 15 septembre 2021

Recommandation: accepter

De nombreuses personnes vivent et travaillent en Suisse sans permis de séjour valable. En raison de leur statut, elles ne peuvent bénéficier ni de compensations salariales ni de l'aide sociale ordinaire. L'accès au système de santé leur est par ailleurs largement refusé, ce qui accroît leur vulnérabilité.

La motion demande au Conseil fédéral d'élaborer une solution pragmatique afin de soutenir les organisations qui s'occupent des personnes sans statut légal. AvenirSocial recommande d'accepter cette motion.

### **20.4451 et 20.4452 – Mise en place de permanences destinées aux personnes concernées par des actes de violence, comme le prévoit la Convention d'Istanbul**

Traités le mercredi 15 septembre 2021

Recommandation: accepter

La Convention d'Istanbul, qui s'applique à la Suisse depuis 2018, a pour objectif de prévenir et de lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Les [chiffres](#) relatifs à l'actuelle pandémie montrent l'urgence de cette lutte, la violence domestique ayant connu une augmentation sans précédent.

La mise en place d'un service de conseil par téléphone qui soit facile d'accès et disponible 24 heures sur 24 est un moyen efficace pour soutenir les personnes en situation de détresse. C'est précisément ce que demande la motion, qui veut inclure toutes les formes de violence couvertes par la Convention d'Istanbul.

Nous vous remercions de prendre nos demandes en considération et restons à votre disposition pour toutes questions.

Avec nos meilleures salutations,

Annina Grob  
Co-secrétairé générale